



DES SANCTIONS CONTRE ISRAEL PAS CONTRE LES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

« L'ordre règne en France » : voilà ce qu'aimeraient proclamer Macron, son gouvernement et ses alliés à l'heure où ils tentent de criminaliser toute expression publique en solidarité avec le peuple palestinien et la résistance face aux crimes de Tsahal et à l'apartheid israélien.

Depuis 3 ans, les gouvernements successifs et les principaux médias font campagne pour assimiler tout soutien de la lutte du peuple palestinien contre l'apartheid et pour son droit à l'auto-détermination à un soutien en faveur du Hamas, voire à une « apologie du terrorisme ». Ils tentent d'étouffer toute protestation populaire par la répression et l'interdiction des manifestations, le dévoiement des lois antiterroristes et l'instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme.

Entre octobre 2023 et décembre 2025, ce sont 577 poursuites pour « apologie du terrorisme » qui ont été intentées, contre une centaine les années précédentes. Cette augmentation montre bien l'intrusion du pouvoir politique dans le monde judiciaire.

D'ailleurs nous constatons, avec amertume, que plusieurs responsables politiques se réclamant de la gauche, ainsi que diverses personnalités publiques, indiquent apporter leur soutien aux militant.es pro palestiniens réprimés tout en gardant le silence sur les raisons politiques qui ont conduit à leur mobilisation. Cette posture contribue à invisibiliser le débat de fond sur la Palestine et participe à la criminalisation des mouvements de solidarité.

Les propos en soutien à la Palestine et au droit des Palestiniens à vivre en paix et en sécurité sont sanctionnés. A contrario, de nombreux propos extrêmement choquants, soutenant ou justifiant explicitement le massacre ou le nettoyage ethnique de la population palestinienne sont tenus publiquement. Malgré la teneur insupportable de ces propos, aucune poursuite n'est engagée vis-à-vis de leurs auteurs, pas plus que des actions ne sont introduites en justice pour apologie de crime de guerre et apologie de crime contre l'humanité.

Ces situations n'ont que trop duré. Nous refusons cette inversion des responsabilités. Soutenir les droits du peuple palestinien, appeler au boycott ou dénoncer les politiques de l'État d'Israël ne constituent ni un crime ni un appel à la haine. Nous refusons la criminalisation du mouvement de solidarité avec la Palestine et notre Collectif Sarladais soutient celles et ceux qui, partout en France, continuent à agir et à se mobiliser contre la colonisation de la Palestine, pour la justice et les droits du peuple palestinien. Nous exigeons que l'Etat assure la sécurité des défenseur.es des droits humains.

Nous affirmons notre soutien aux camarades victimes de répression à cause de leur engagement. Et plus précisément aujourd'hui nous apportons un soutien sans réserve à **Nicolas Shahshahani**, vice président d'Euro Palestine convoqué ce jour au tribunal de Paris. Son combat est identique au nôtre : celui de la justice, du droit international, et du refus du colonialisme.

**La solidarité n'est pas un délit.
Soutien aux militantes et militants.
Justice et liberté pour le peuple palestinien.**

Sarlat le 09.09.26
b.d.